



Mise en place du SIAO 75 L'avenir du GCSMS

A la création des SIAO, les circulaires de 2010 privilégiaient la voie d'un opérateur unique, tout en laissant cependant ouverte la possibilité d'une gestion des missions du SIAO par des opérateurs distincts qui devaient alors travailler en étroite collaboration.

La loi ALUR a par la suite introduit une modification majeure dans la configuration et le fonctionnement du SIAO : ces missions doivent désormais être réalisées par une personne morale unique à l'échelle de chaque département, et, ce, depuis le 1er mai 2016. L'objectif qui préside à cette unification des SIAO, est celle d'une optimisation du pilotage mais également d'une amélioration des prises en charge pour favoriser la fluidité des parcours.

Du fait de leurs spécificités propres et d'un contexte territorial bien particulier, les SIAO Urgence et Insertion parisiens avaient bénéficié d'un régime dérogatoire non écrit jusqu'à présent, sur demande de la DRIHL de l'époque, alors que le GCSMS prônait la gestion d'une structure unique, plutôt au niveau de la région d'ailleurs.

En début d'année 2018, la Préfecture de Région a toutefois fait savoir que notre mise en conformité avec la Loi devait s'opérer.

Dès lors, à l'occasion de l'Assemblée Générale du GCSMS SIAO 75 du 12 avril 2018, les membres du bureau ont souhaité initier la mise en place d'un groupe de travail relatif à la gouvernance du SIAO Insertion.

Ce groupe de travail a été ouvert à tous les adhérents volontaires et a eu pour objectif l'élaboration de différents scénarii d'évolution possibles de la gouvernance en partant des missions principales du SIAO Insertion inscrites dans la convention constitutive du GCSMS.

La relecture de ce document fondateur s'est opérée en prenant en compte la dimension éthique que souhaitent défendre les associations parisiennes.

La capacité du Groupement à rassembler et mutualiser l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'exclusion est ainsi apparue comme incontournable et a permis de réaffirmer collectivement la place des associations dans le travail de régulation et d'observation.

Le principe de sauvegarde d'un modèle de SIAO Insertion, occupant une place de tiers sans devenir un opérateur comme les autres, ni un simple outil de régulation des flux s'est également imposé aux participants.

Au total, une douzaine de réunions se sont tenues entre avril et septembre 2018 en commissions ou en plénière de restitution. A noter que des salariés et le Directeur du SIAO étaient systématiquement présents à ces réunions de mise en commun des travaux.

Cette démarche a conduit à un constat partagé d'une spécificité parisienne :

Le GCSMS dans sa pluralité défend une éthique de la veille sociale qu'il est important de valoriser et de conserver.

Le volume traité et le nombre d'opérateurs impliqués dans l'orientation des ménages sur le territoire de Paris est sans commune mesure et oblige à une appréhension spécifique.

Trois principes essentiels ont été retenus :

1-il n'y a pas de public d'urgence et de public d'insertion, une cohérence pour le travail de régulation doit être garantie pour chaque orientation proposée avec un accompagnement social global pour chaque personne ;

2-le travail de régulation doit être distingué de la fonction d'opérateur ;

3-le découpage territorial départemental en Ile de France n'est pas adapté à la situation des personnes sans domicile. La proposition d'orientation doit tenir compte tant de la notion de proximité que de la globalité du territoire francilien/métropolitain.

Au regard de ces principes, les membres du groupe de travail avaient pour projet de soumettre deux scénarii d'évolution de la gouvernance aux adhérents du GCSMS lors de l'assemblée générale du mois de décembre 2018.

Entre temps, le Préfet de Région, nous a signifié par courrier en date du 5 octobre 2018, la stricte application des dispositions de la loi ALUR et engage l'unification des SIAO pour en confier la gestion au Samu social de Paris.

Pour autant, le Bureau du GCSMS, prenant acte de la décision du Préfet, continue de considérer qu'il est indispensable qu'une instance représentative intégrant les associations soit mise en place.

A cette fin, une rencontre s'est tenue le 7 novembre dernier entre le bureau du GCSMS, la Directrice Régionale de la DRIHL et les représentants de la DRIHL Unité territoriale 75.

Le Bureau élargi a ainsi pu présenter le fruit de ses réflexions et proposer d'encadrer cette transformation de certains principes de précaution.

Il a donc été rappelé que la distinction des fonctions de régulateur et d'opérateur était primordiale.

De fait, le SIAO de Paris, tout en étant géré par 1 seule personne morale, doit pouvoir se positionner et se repérer comme le régulateur et le coordinateur de l'ensemble du secteur social parisien concerné par son objet.

Du point de vue de la gouvernance, une instance ad hoc garantissant la représentation des associations parisiennes du secteur de l'hébergement, auprès du GIP Samu social doit pouvoir être mise en place.

Cette instance représentative, dont les modalités de configuration juridique restent à déterminer, œuvrera notamment à :

- garantir une qualité d'intervention reconnue de tous dans un esprit de régulation tenant compte de la singularité des situations
- accompagner l'évolution des organes de régulation vers une nouvelle échelle territoriale

Les membres du bureau ont également à cœur de faire en sorte que ce collectif d'opérateurs conserve un rôle d'animation du réseau et de participation à la mission observatoire du SIAO.

La DRIHL Région et la DRIHL de Paris se sont affichés comme sensibles à nos arguments et vont rapidement proposer une méthodologie de travail transverse et collaborative.

La prochaine assemblée générale de notre groupement le 20 décembre devra statuer sur les détails organisationnels de cette transformation ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre qui devrait être effectif dans le courant du premier semestre 2019.

A l'occasion de ce séminaire, qui sera donc le dernier co-organisé par les 2 organes historiques de régulation parisiens, les membres du bureau du GCSMS SIAO 75 souhaitaient donc porter à la connaissance des nombreux acteurs de terrain présents aujourd'hui ces éléments d'actualité.

Nous souhaitons également faire part de notre pleine reconnaissance à l'égard de tous les salariés du SIAO Insertion pour l'immense qualité du travail accompli et notre confiance s'agissant de la poursuite de leur rôle en faveur de la fluidité des parcours d'hébergement.

Nous voulions enfin signifier – à eux comme à vous tous - notre engagement à œuvrer à la sauvegarde de principes d'intervention et d'une certaine éthique de fonctionnement auprès des personnes accueillies. Le thème du séminaire retenu pour cette année étant un parfait exemple de cette volonté.

Les membres du Bureau élargi :

François BREGOU
Marie CERVETTI
Arnaud GALLAIS
François LABARTHE
Nathalie LE MAIRE
Luc MONTI

François MORILLON
Viviane MONNIER
Emmanuel OLLIVIER
Yann RENAUD
Simon VANACKERE

Administrateur du GCSMS : François FASSY